



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2023-434

PUBLIÉ LE 18 OCTOBRE 2023

Sommaire

DRAAF / Service Régional de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises (SRPE)

R32-2023-10-16-00027 - Contrle des structures - Rescrit -GAUMART La.odt (4 pages)	Page 3
R32-2023-10-11-00022 - Contrôle des structures - Rescrit - LEMAIRE Elodie.odt (3 pages)	Page 8
R32-2023-10-11-00023 - Contrôle des structures - Rescrit - SCEA LA BRIQUETERIE.odt (3 pages)	Page 12
R32-2023-10-16-00028 - Contrôle des structures - Rescrit - SMOLINSKI Jordan.odt (3 pages)	Page 16
R32-2023-10-11-00017 - Contrôle des structures - Rescrit -LEROY Anne.odt (4 pages)	Page 20
R32-2023-10-11-00018 - Contrôle des structures - Rescrit -NOEL Alexis.odt (3 pages)	Page 25
R32-2023-10-11-00019 - Contrôle des structures - Rescrit -SCEA DES HAUTS DE BERLES.odt (3 pages)	Page 29

DRAAF

R32-2023-10-16-00027

Contrle des structures - Rescrit -GAUMART
La.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole

Madame GAUMART Léa
29 rue de framecourt
62270 SIBIVILLE

Réf. :62-23344
Réf. DRAAF : 192

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 06/09/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en l'installation individuelle de Madame GAUMART Léa.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 64,9471 ha inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour, et du SDREA de la région Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie du siège de l'exploitation.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 16/10/23

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-23344

Madame GAUMART Léa demeurant à **SIBIVILLE** a déposé un rescrit pour : 64,9471 ha

Communes	Références cadastrales	Superficie
SIBIVILLE	ZE34	2 ha 00 a 00 ca
	ZK21	ha 62 a 44 ca
	ZK23	2 ha 88 a 71 ca
	ZK40	1 ha 25 a 69 ca
	ZK22	ha 45 a 81 ca
	ZH32	ha 84 a 27 ca
	ZH25	1 ha 85 a 63 ca
	ZH28	1 ha 34 a 60 ca
	ZH30	ha 57 a 88 ca
	ZH29	ha 43 a 90 ca
	ZH26	ha 44 a 63 ca
	ZH27	1 ha 22 a 11 ca
	ZH31	1 ha 26 a 45 ca
	ZK04	1 ha 47 a 83 ca
	ZK05	ha 54 a 85 ca
	ZK06	ha 63 a 38 ca
	ZK08	ha 20 a 14 ca
	ZK09	ha 98 a 61 ca
	ZK10	1 ha 10 a 04 ca
	ZL26	1 ha 24 a 87 ca
	ZL27	5 ha 39 a 73 ca
	ZL28	2 ha 30 a 98 ca
	ZL29	1 ha 78 a 60 ca
	ZL30	ha 53 a 70 ca
	ZL31	ha 72 a 80 ca
	ZL32	ha 51 a 31 ca
	ZL33	ha 46 a 30 ca
	ZE01	4 ha 45 a 34 ca
	ZE02	1 ha 54 a 94 ca
	ZD11	ha 94 a 99 ca
	ZD12	4 ha 55 a 00 ca
ZK20	ha 48 a 00 ca	
SIBIVILLE	OB09	ha 60 a 47 ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Communes	Références cadastrales	Superficie
SIBIVILLE	OB874	ha 7 a 42 ca
	OB878	ha 54 a 25 ca
	OB818	ha 14 a 32 ca
	OB818	ha 14 a 33 ca
	OB02	ha 23 a 55 ca
	OA88	ha 36 a 30 ca
	OA91	ha 54 a 00 ca
	OA187	ha 3 a 00 ca
	OB28	ha 62 a 20 ca
	B12	ha 5 a 75 ca
	B11	ha 5 a 30 ca
	B23	ha 7 a 60 ca
	B876	ha 23 a 80 ca
	FREVENT	ZH89
ZD111		2 ha 72 a 70 ca
LIGNY SUR CANCHE	ZE25	ha 96 a 20 ca
SAINT MICHEL SUR TERNOISE	ZD72	2 ha 05 a 10 ca
	ZE30	8 ha 98 a 94 ca
	ZE30	2 ha 23 a 00 ca

DRAAF

R32-2023-10-11-00022

Contrôle des structures - Rescrit - LEMAIRE
Elodie.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur : Unité Foncier Agricole
DDT de l'Aisne
Service structure agricole

Réf. : RES 02-2023-023
Réf DRAAF : 105

MADAME LEMAIRE ELODIE
54 GRANDE RUE
02340 DIZY-LE-GROS

Objet : Prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : Article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Madame,

Par courrier enregistré par mes services le 12/09/2023, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en votre installation au sein de la société de l'EARL FREDERIC LEMAIRE sur une surface de 240ha70a86ca.

La société est constituée de : LEMAIRE Clément.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactif,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- vous envisagez de vous installer au sein de la société de l'EARL FREDERIC LEMAIRE, en qualité d'associée exploitante.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour, et du SDREA de la région de la région Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 100ha, ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé..

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie du siège de l'exploitation.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 11/10/2023

Pour le Préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique et
environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°RES 02-2023-023

MADAME LEMAIRE ELODIE demeurant à **DIZY-LE-GROS** a déposé un rescrit pour son entrée au sein de la société de l'EARL FREDERIC LEMAIRE pour une surface de 240ha70a86ca.

Communes	Références cadastrales	Superficie
SEVIGNY-WALEPPE	YE 7, YE 8, YE 9, YE 1, YE 2, YE 3	41ha39a23ca
DIZY-LE-GROS	ZN 11, ZB 26, ZB 41, ZB 42, ZB 43, ZO 1, ZO 2, ZO 3, ZO 4, ZR 19, ZR 20, ZP 39, ZR 12, ZR 15, ZR 16, ZR 17, ZR 18, ZN 30	173ha21a10ca
LAPPION	ZR 40	05ha13a00ca
NIZY-LE-COMTE	ZA 190, ZA 191, ZA 192	20ha97a53ca
TOTAL SUPERFICIES		240ha70a86ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2023-10-11-00023

Contrôle des structures - Rescrit - SCEA LA
BRIQUETERIE.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises

Service instructeur : Unité Foncier Agricole
DDT de l'Aisne
Service structure agricole

SCEA LA BRIQUETERIE
23 ROUTE NATIONALE
02140 FONTAINE-LES-VERVINS

Réf. : RES 02-2023-024
Réf DRAAF : 106

Objet : Prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : Article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Monsieur,

Par courrier enregistré par mes services le 15/09/2023, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en une constitution de société sur une surface de 87ha99a86ca.

La société est constituée de : DEBERGH Gilles.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous n'êtes pas pluriactif,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,
- vous exploiterez après opération, une surface de 87ha99a86ca inférieure au seuil de contrôle de 100ha.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour, et du SDREA de la région de la région Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, fixant notamment le seuil de soumission à autorisation préalable d'exploiter à 100ha, ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé..

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie du siège de l'exploitation.

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 11/10/2023

Pour le Préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique et
environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°RES 02-2023-024

SCEA LA BRIQUETERIE demeurant à **FONTAINE-LES-VERVINS** a déposé un rescrit pour une surface de 87ha99a86ca.

Communes	Références cadastrales	Superficie
ETREAUPONT	ZC 18, AB 256, AB 257, ZC 23, ZC 22, AK 10, AK 11, AK 63, AK 72, AK 73, AK 75, AK 76, AK 110, AK 112, ZC 19, ZC 20, ZC 21, ZC 37	45ha88a42ca
FONTAINE-LES-VERVINS	ZC 11, ZC 12, ZC 13, ZC 14, ZD 28, ZD 33, ZD 34, ZD 6, ZD 3, ZC 10	42ha11a44ca
TOTAL SUPERFICIES		87ha99a86ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2023-10-16-00028

Contrôle des structures - Rescrit - SMOLINSKI
Jordan.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises
Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole

Monsieur SMOLINSKI Jordan
3 rue d'Habarcq
62123 WANQUETIN

Réf. :62-23427
Réf. DRAAF : 199

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 24/08/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en l'agrandissement de votre exploitation individuelle.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 23 ha 16 a 73 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour, et du SDREA de la région Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie du siège de l'exploitation.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 16/10/23

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-23427**

Monsieur SMOLINSKI Jordan demeurant à **WANQUETIN** a déposé un rescrit pour : 23 ha 16 a 73 ca

Communes	Références cadastrales	Superficie
WANQUETIN	ZA 0092	3 ha 50 a 13 ca
	ZI 0037	6 ha 07 a 00 ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

3/3

DRAAF

R32-2023-10-11-00017

Contrôle des structures - Rescrit -LEROY
Anne.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises
Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole**

Réf. :62-23412
Réf. DRAAF : 178

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Madame LEROY Anne
15 rue de saint pol
62550 VALHUON

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 16/08/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en une installation.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 44 ha 31 a 30 ca inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour, et du SDREA de la région Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie du siège de l'exploitation.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 11/10/2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-23412

Madame LEROY Anne demeurant à VALHUON a déposé un rescrit pour : 44 ha 31 a 30 ca

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES																
COMPTES PROPRIETAIRES			IDENTIFICATION DES PARCELLES								SUPERFICIE					
DEPT	COM	L	NUMERO	PREFIXE	SECTION	NUMERO PLAN	BTO	SUB FINC	CLASSE	OTR/OUA	CULTURE	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
62	180	D	00128	-	ZE	0003		05	T					0	80	00
* TOTAL COMMUNE DE BRIAS													0	80	00	
62	835	B	00161	-	ZL	0036		04	T					0	16	78
* TOTAL DU COMPTE =													0	16	78	
62	835	B	00182	O	-	A	0207	01	P					0	58	00
				-	A	0244		01	P					0	45	80
				✓	ZK	0087		03	P					0	54	56
				-	ZL	0031		01	T					0	43	94
				--	ZL	0032		01	T					1	98	04
				-	ZO	0045		01	T					1	20	00
* TOTAL DU COMPTE =													5	20	34	
62	835	C	00143	O	-	ZL	0033	04	T					0	33	03
* TOTAL DU COMPTE =													0	33	03	
62	835	D	00207	✓	ZN	0015		01	T					1	37	90
* TOTAL DU COMPTE =													1	37	90	
62	835	D	00267	O	✓	ZL	0027	J	01	T				1	33	59
				✓	ZL	0027		K	02	T				0	13	20
* TOTAL DU COMPTE =													1	46	79	
62	835	H	00040	O	✓	ZL	0030	01	T					1	87	49

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DESIGNATION CADASTRALE DES TERRES															
COMPTES PROPRIETAIRES				IDENTIFICATION DES PARCELLES							SUPERFICIE		R.C		
DEPT	COM	L	NUMERO	PREF/DCE	SECTION	NUMERO PLAN	BIT	Sub. Parc	CLASSE	Groupes Cadastre	ANT	CULT CAD	Ha	A	Ca
62	835	H	00040	O	-	ZN 0016			01	T			245	47	
									* TOTAL DU COMPTE =				432	96	
62	835	L	00113		-	ZN 0013			01	T			076	98	
									* TOTAL DU COMPTE =				678	98	
62	835	L	00287		/	ZL 0026			J 01	T			053	27	
					/	ZL 0026			K 02	T			005	39	
					->	ZN 0014			01	T			195	03	
					/	ZO 0006			J 02	P			128	78	
					/	ZO 0006			K 03	P			072	00	
					/	ZO 0026			A 01	P			086	00	
									* TOTAL DU COMPTE =				540	47	
62	835	L	00304		/	ZN 0010			01	T			059	64	
					/	ZO 0008			J 02	T			133	37	
					/	ZO 0008			K 03	T			133	36	
									* TOTAL DU COMPTE =				326	37	
62	835	L	00329		/	ZN 0012			01	T			077	92	
									* TOTAL DU COMPTE =				077	92	
62	835	L	00335			ZD 0081			04	T			012	00	
					/	ZL 0035			04	T			012	67	
					/	ZN 0011			01	T			195	31	
					/	ZO 0007			J 02	P			804	80	
					/	ZO 0007			K 03	P			089	18	
					/	ZO 0022			J 02	T			073	82	
					/	ZO 0022			K 03	T			564	47	
									* TOTAL DU COMPTE =				1852	25	
62	835	L	00339		/	ZL 0028			J 01	T			038	63	
					/	ZL 0028			K 02	T			003	85	
					/	ZL 0029			J 01	T			107	34	
					/	ZL 0029			K 02	T			010	15	
									* TOTAL DU COMPTE =				159	97	
62	835	N	00038	O	-	ZL 0034			04	T			029	54	
									* TOTAL DU COMPTE =				029	54	
									* TOTAL COMMUNE DE VALHUON				43	5130	
									Parcelles total				44	3130	

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

DRAAF

R32-2023-10-11-00018

Contrôle des structures - Rescrit -NOEL
Alexis.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France

Monsieur NOEL Alexis
5 route de Wierre
62240 LONGFOSSE

Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises
Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole

Réf. :62-23351
Réf. DRAAF : 183

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 13/07/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en votre installation individuelle.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 34,1017 ha inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC.

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour, et du SDREA de la région Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie du siège de l'exploitation.

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 11/10/2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-23351

Monsieur NOEL Alexis demeurant à **LONGFOSSE** a déposé un rescrit pour : 34,1017 ha

Communes	Références cadastrales	Superficie
LONGFOSSE	AM14	1 ha 88 a 40 ca
	AM15	1 ha 05 a 40 ca
	AM16	3 ha 35 a 87 ca
	AM5	2 ha 56 a 19 ca
	AM9	2 ha 32 a 21 ca
	AM10	1 ha 55 a 72 ca
	AM11	ha 78 a 02 ca
	AM13	ha 92 a 60 ca
	AM24	2 ha 86 a 65 ca
	AM26	2 ha 53 a 70 ca
	AM27	1 ha 90 a 10 ca
	AM30	ha 81 a 00 ca
	AM31	1 ha 38 a 80 ca
	AM19	3 ha 36 a 41 ca
	AM18	1 ha 74 a 10 ca
	AM20	ha 32 a 50 ca
	AM32	2 ha 28 a 40 ca
	AM61	1 ha 27 a 10 ca
AM154	1 ha 17 a 00 ca	

DRAAF

R32-2023-10-11-00019

Contrôle des structures - Rescrit -SCEA DES
HAUTS DE BERLES.odt



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt
des Hauts-de-France**

**Service régional de la performance
économique et environnementale des
entreprises**

**Service instructeur :
DDTM du Pas-de-Calais
Service économie agricole**

Réf. :62-23353
Réf. DRAAF : 173

SCEA DES HAUTS-DE-BERLES

Monsieur DERBECOURT Maxime

2 rue de la Haute Borne

62123 BERLES AU BOIS

Objet : prise de position formelle sur un projet relevant du contrôle des structures des exploitations agricoles

Réf. : article L. 331-4-1 à L. 331-4-3 et R. 331-16 du code rural et de la pêche maritime

Par courrier enregistré par mes services le 28/07/23, vous m'avez fait parvenir une demande de prise de position formelle quant au régime d'autorisation, de déclaration ou d'opération libre applicable au projet susceptible d'entraîner la modification de la structure d'une exploitation agricole que vous envisagez, et consistant en un agrandissement.

Des éléments renseignés dans votre demande, il apparaît que :

- vous exploiterez après opération une surface de 36,0930 ha inférieure au seuil de contrôle de 70 ha,
- vous remplissez la condition de capacité professionnelle,
- vous êtes pluriactif et vos revenus extra-agricoles sont inférieurs à 3120 fois le montant horaire du SMIC,
- les parcelles sollicitées sont situées à moins de 20 km du siège de votre exploitation,

Aussi, au regard de la législation du contrôle des structures des exploitations agricoles en vigueur à ce jour, et du SDREA de la région Hauts-de-France arrêté le 13 juillet 2022, il apparaît que votre projet ne relève pas du régime de l'autorisation préalable et peut donc librement être réalisé.

Elle cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle votre saisine a été appréciée, si votre situation ou celle de votre exploitation ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise repose sur des informations que vous avez transmises erronées.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et affichée en mairie du siège de l'exploitation.

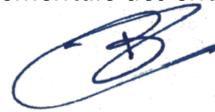
Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France

518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr

La présente décision peut être contestée dans les 2 mois suivant sa notification devant le tribunal administratif territorialement compétent.

Fait à Amiens, le 11/10/2023

Pour le préfet, par subdélégation,
La chargée de mission foncier contrôle des structures
du service régional de la performance économique
et environnementale des entreprises



Blandine CUVELLIER

**Références cadastrales des biens objet de la demande
n°62-23353**

SCEA DES HAUTS-DE-BERLES Monsieur **DERBECOURT Maxime** demeurant à **BERLES AU BOIS** a déposé un rescrit pour : 6,5030 ha

Communes	Références cadastrales	Superficie
BUCQUOY	ZO86	2 ha 22 a 00 ca
	ZO71	4 ha 28 a 30 ca

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Hauts-de-France
518 rue Saint-Fuscien - CS 90069 - 80094 AMIENS CEDEX 3 - Tél : 03 22 33 55 03 - Fax : 03 22 33 55 50
courriel : srpe.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr